

**Administration douanière – Brésil**  
**26 mars 2020**

**Mesures de prévention face à l'épidémie de coronavirus – BRÉSIL**  
[coana.df@rfb.gov.br](mailto:coana.df@rfb.gov.br)

## **1. Information**

Adresse du site web d'information sur le Covid-19 à l'intention des douanes et du trésor public : <https://receita.economia.gov.br/covid-19/covid-19/>

## **2. Santé et prévention**

- Directives de l'administration fédérale sur les mesures préventives, par exemple : les restrictions de déplacement, les zones à risque, le remplacement des documents papier par des documents numériques, le télétravail.
- Déclaration du gouvernement au sujet la situation sanitaire (20/03/20).

## **3. Gestion**

Déclaration d'urgence sanitaire de portée nationale, diffusée par le gouvernement en raison de l'épidémie de 2019-nCoV (COVID-19).

- Création d'un Centre opérationnel national pour les urgences sanitaires (COE-nCoV), chargé de planifier, d'organiser, de coordonner et de contrôler les mesures à prendre.
- Approbation par le Congrès d'une loi énonçant les mesures à prendre pour lutter contre l'urgence sanitaire liée l'épidémie de COVID-19.
- Création d'un Comité de crise pour superviser et suivre les incidences du COVID-19 (niveau présidentiel).
- Suspension des cours en présentiel et remplacement par des cours en ligne.
- Création d'une Commission du Congrès chargée de suivre l'évolution de la situation sur le plan fiscal du fait des mesures prises dans la lutte contre l'épidémie.
- Modification des procédures de marché public visant à faciliter et à accélérer les processus.
- Adoption d'un décret instaurant des services publics considérés comme essentiels dans la lutte contre l'épidémie.

## **4. Douanes**

- Réglementation prévoyant la mainlevée anticipée des marchandises, avant l'inspection et le dédouanement, conformément aux documents de référence de l'OMD en matière de classement au SH.
- Création d'une licence spéciale pour les exportations de marchandises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.

- Mise en œuvre d'une autorisation préalable pour les exportations de chloroquine et d'hydroxychloroquine en tant que matière première, que produit semi-fini ou que produit fini.
- Hiérarchiser la destination des marchandises saisies, conformément aux documents de référence de l'OMD en matière de classement au SH.
- Suivi quotidien du dédouanement des marchandises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, conformément aux documents de référence de l'OMD en matière de classement au SH.
- Réaffectation de la charge de travail relative aux envois postaux et exprès suite à la réduction du nombre de colis entrants et sortants.
- Mise en place de cours en ligne sur les questions douanières en raison de la suspension des cours en présentiel.
- Réduction des droits et taxes sur les importations de marchandises dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, conformément aux documents de référence de l'OMD en matière de classement au SH.
- Instructions données à tous les agents des douanes sur la nécessité de porter les EPI (équipements de protection individuels) : gants, lunettes, masques...
- Création d'un Centre opérationnel des douanes pour la gestion des crises, chargé de superviser, suivre et orienter les processus douaniers.

## **5. Économie**

- Crédits supplémentaires pour les ministères de l'Éducation et de la Défense
- Crédits supplémentaires pour les États et les municipalités
- Facilités de crédit pour les institutions bancaires
- Réduction des droits et taxes
- Report jusqu'à douze mois du remboursement des billets d'avion